

REGLEMENT CHALLENGE REGIONAL CYCLOCROSS

Le challenge Ile de France est ouvert à tout licencié UFOLEP, il est disputé par catégorie de valeur,

Toutes les épreuves inscrites au calendrier régional cyclocross sont prises en compte à compter du 17 octobre 2010 à l'exception :

- *des épreuves supports des championnats départementaux (12 et 19 décembre 2010)*
- *des épreuves « ordinaires » organisées les 12 et 19 décembre 2010.*

Comptabilisation des points – catégorie Adulte :

GRILLE des points

1er	2ème	3ème	4ème	5ème	6ème	7ème	8ème	9ème
20Pts	19Pts	18Pts	17Pts	16Pts	10Pts	9Pts	8Pts	7Pts
10ème	11ème	12ème	13ème	2 Points pour tous les coureurs classés 1 Point pour les coureurs ayant abandonné				
6Pts	5Pts	4Pts	3Pts					

*Dans les courses à étapes, tout coureur qui aura pris le départ de l'ensemble des étapes se verra attribuer **10 points supplémentaires** aux challenges.*

Changement de Catégorie :

Montée :

Un cycloportif accédant à la catégorie supérieure (de 3 en 2, de 2 en 1) conservera le tiers de ses points dans sa nouvelle catégorie, il ne figurera plus au classement de sa catégorie d'origine.

Descente:

Un cycloportif ayant obtenu satisfaction à se demande de descente de catégorie (de 1 en 2, de 2 en 3) conservera un tiers de ses points dans sa nouvelle catégorie, il ne figurera plus au classement de sa catégorie d'origine.

Comptabilisation des points Féminines et Jeunes :

La comptabilisation des points est dégressive selon le nombre de participants,

Si le concurrent est seul au départ : il marque 2 points,

En fonction du nombre de partants. Exemple :

- *Si deux concurrents sont au départ : le premier marque 3 points, le second : 2 points.*

NOTA: Pour l'épreuve de COLLEGIEN, seule l'épreuve du dimanche est ouverte à la catégorie Jeune.

Collecte des résultats :

L'ensemble des résultats sera remis à l'issue de l'épreuve ou adressé dans les 3 jours qui suivent à :

Madame Evelyne VARENGUIN – Place Saint Exupéry 77430 CHAMPAGNE sur Seine - evelyne.varenguin@free.fr

Classement du Challenge :

Le classement du challenge étant effectué selon les documents (feuilles d'engagements et résultats) transmis par l'organisateur, la personne chargée de la collation des résultats n'a pas autorité pour les modifier. Il convient également d'y joindre les abandons.

En cas de contestation, les réclamations devront être transmises par écrit à : Monsieur le Responsable de la Commission Technique Régionale accompagnées d'un chèque de 30 €.

Le présent règlement est élaboré pour établir un bon déroulement des épreuves. Il appartient à chaque coureur d'en respecter les règles et l'esprit UFOLEP et à chaque responsable et dirigeant d'association ou de club d'être garant de son application,